

La Provence

N° 7155

Aubagne - La Ciotat

Dimanche 15 janvier 2017

3-5 FEVRIER 2017

SALON DU CHOCOLAT MARSEILLE

Marseille Chanot
Palais des Evénements

www.salonduchocolat-marseille.com

UN EVENEMENT La Provence

La Provence SPORTS

On va SAVOIR!

AVEC CE JOURNAL

AUBAGNE

Les femmes (ré)unies pour parler P.5

LA CIOTAT

Le Rideau Rouge fête ses vingt ans P.7

PRIMAIRE DE LA GAUCHE

Qu'attendre du deuxième round télévisé?



L'analyse d'Olivier Mazerolle P.11

UNE JURÉE DU PROCÈS RANUCCI SE CONFIE DANS UN LIVRE

Condamnée au remord



"Je me sens responsable et coupable" ... Geneviève Donadini était membre du jury des assises d'Aix qui a décidé, le 10 mars 1976, d'envoyer Christian Ranucci à l'échafaud P.8



POLITIQUE

Fillon: "Je ne veux pas changer" P.III



NOTRE SÉRIE ÇA FAIT PARLER
Le temps de travail au cœur des débats P.II

RUGBY - COUPE D'EUROPE
Objectif Londres pour le RCT Provence des Sports

INTERNATIONAL
Daech repart à l'offensive en Syrie P.III

L'ANNÉE MARSEILLE CAPITALE DU SPORT EST LANCÉE

FASTE & FURIEUX

Retrouvez toutes nos vidéos sur laprovence.com

Graphisme Sébastien BAGNIS - Photos Frédéric SPICCI et Florian LAUNETTE

P.2 et 3

CIRCUIT TENNIS LA PROVENCE

Une pluie de récompenses

NOTRE PAGE RÉTRO

La folle histoire du Monte-Carlo

Dernière page



Arrêté le 5 juin 1974 à Nice, Christian Ranucci est transféré à Marseille. Après avoir nié toute la nuit, il avoue. / PHOTO ARCHIVES

L'affaire Ranucci

Le 3 juin 1974, Marie-Dolorès Rambla, 8 ans, disparaît au pied de la cité Sainte-Agnès aux Chartreux (4^e). Alors qu'elle jouait avec son petit frère, elle a accepté de monter dans la voiture d'un inconnu pour l'aider à chercher son chien. Elle est retrouvée morte deux jours plus tard, le corps lardé de coups de couteau, le visage tuméfié, le crâne fracassé à coups de pierres, caché sous des branchages, à Peypin. Plusieurs témoignages mènent à Christian Ranucci, un représentant de commerce de 20 ans qui est arrêté à Nice. Conduit à Marseille, il avoue avant de se rétracter.

Il comparaitra devant les assises d'Aix les 9 et 10 mars 1976, dans une ambiance électrique à la suite de l'affaire Patrick Henry. Condamné à mort, il sera guillotiné aux Baumettes le 28 juillet de la même année, après un pourvoi en cassation et une demande de grâce rejetés. Comme trois demandes de révision formulées après la publication, en 1978, du "Pull-over rouge" de Gilles Perrault, premier ouvrage à émettre des doutes sur sa culpabilité.



Le 9 mars 1976, avant le début du procès devant les assises des Bouches-du-Rhône, c'est l'émeute au tribunal. / PHOTO ARCHIVES

A.S.

Condamnée à ne pas oublier

Membre du jury qui a envoyé Christian Ranucci à l'échafaud, Geneviève Donadini confie son traumatisme dans un livre

Le poids du silence, du doute, de la responsabilité, Geneviève Donadini le porte depuis plus de 40 ans. Depuis ce 10 mars 1976 où Christian Ranucci a été condamné à mort par les assises d'Aix pour l'"enlèvement" et "l'homicide volontaire" de Marie-Dolorès Rambla, une petite Marseillaise de huit ans (lire ci-dessus). Juré lors de ce procès, tenue de ne rien révéler des délibérations donc de son vote, l'ancienne maire communiste de La Penne-sur-Huveaune fait partie de ceux qui, à au moins 8 voix sur 12, ont décidé de l'envoyer à l'échafaud. De "le tuer de sang-froid" dit-elle. Un "fardeau" devenu de plus en plus pesant au fil du temps, surtout après la parution en 1978 du livre de Gilles Perrault *Le pull-over rouge*, le premier à émettre des doutes sur la culpabilité du guillotiné.

Et dont cette retraitée essaie aujourd'hui, enfin, de se délester, en publiant *Le procès Ranucci, témoignage d'un juré*

"Pendant 35 ans, j'ai occulté, j'ai été dans le déni."



Aujourd'hui à la retraite, l'ancienne maire communiste de La Penne-sur-Huveaune tente de "faire le deuil de cette affaire". / PHOTO CYRIL SOLLIER

Car ce doute a fini par s'insinuer, deux ans plus tard, avec la publication du *Pull-over rouge* de Gilles Perrault, que Geneviève Donadini juge "courageux" parce qu'"il a essayé de poser les vraies questions et a soulevé des éléments troublants". Aujourd'hui, elle assure ne pas savoir si Christian Ranucci était coupable. "On ne saura jamais, parce que le dossier ne sera pas rouvert", regrette-t-elle, assurant que "si on s'est trompé, je suis prête à l'entendre".

Parce qu'elle-même ne s'est pas prononcée en faveur de la peine de mort, comme en est persuadé Gilles Perrault, qui écrit dans la préface de l'ouvrage: "Tout démontre qu'elle a opté pour la vie"? Difficile de savoir si elle lui fait dire ce qu'elle doit taire ou si elle cherche à expier un vote trop lourd pour elle. Car elle ne cesse de répéter qu'elle est "responsable". Coupable? Elle réfléchit: "Je me sens responsable et coupable. Même si c'est une responsabilité col-

"Je me sens responsable et coupable."

d'assises, chez L'Harmattan. Il aura fallu attendre que ses enfants grandissent et qu'elle quitte l'hôtel de ville, en 2004, pour qu'elle se décide à coucher son ressenti sur le papier, pour tourner la page. Celle qui dit avoir irrémédiablement perdu de sa "légèreté" et de "sa joie" lors de ce procès décharge en partie sa mémoire et semble-t-il sa conscience. Tout en sachant pertinemment que cette affaire ne la lâchera jamais.

Encore aujourd'hui, elle "entend le cri des gens", "la foule haineuse qui réclame la mort", M^l Lombard, un des avocats de Christian Ranucci, leur disant: "Vous êtes les plus puissants de la Terre, vous avez la possibilité de faire tomber cette tête". Elle revoit "l'accusé dans son box", "son immense croix" et "la horde

de journalistes". Elle ressent "l'angoisse d'entrer dans le tribunal". Des flashes revenus souvent depuis, "suivant l'actualité et très fort lors de l'abolition de la peine de mort, qui pour moi était une avancée extraordinaire", note cette catholique.

"Pendant 35 ans j'ai occulté, j'ai été dans le déni, explique-t-elle, même si quelques livres sur ce procès ont trouvé place dans sa bibliothèque. Aujourd'hui, j'ai un peu fait mon deuil de cette affaire." De cette affaire ou de la mort de Christian Ranucci? "Des deux, reconnaît-elle, c'est lié. Et écrire ce livre m'a aidé." Poussée par Gilles Perrault puis par sa fille, cette pure matheuse s'est fait violence "pour apporter sa pierre", "ne serait-ce que pour la famille ou pour les jurés

d'aujourd'hui". Car elle a "tu" cette "terrible épreuve" à ses enfants et petits-enfants qui ont beaucoup appris de ce modeste cri du cœur.

Le "doute" qui s'insinue

Le cri d'une femme qui, à 35 ans, s'est retrouvée pour la première fois dans un tribunal, impressionnée par un cérémonial qui lui échappe, un tourbillon de plaidoiries, de témoignages, d'images atroces à partir desquels décider de la vie ou de la mort d'un jeune homme de 22 ans...

Avant d'être "abandonnée", "lâchée dans la nature", "avec l'interdiction d'en parler et aucun suivi psychologique". Amère, elle comprend malgré tout ce silence imposé, comme elle cautionne le principe d'un

jury populaire. Mais pas dans ces conditions.

"On ne nous a pas fait juger avec la tête mais avec les émotions, regrette-t-elle. J'avais une fille de l'âge de la victime, on me

montrait des photos de cette fillette massacrée, me passait un couteau, une petite chaussure couverte de sang... Comment pouvais-je réagir avec ma tête? Quand, en plus, en face, j'avais un gars hyper désagréable..." "Mais en même temps, s'il était innocent, Christian Ranucci aussi ne pouvait être que sur l'émotion", l'excuse-t-elle, alors qu'elle dit n'avoir jamais douté de sa culpabilité à l'époque. "J'en étais persuadée, mais on m'a tellement montré qu'il était coupable, c'était un procès à

charge, dans une atmosphère de violence, après l'affaire Patrick Henry, il fallait un exemple, estime-t-elle avec le recul. Tout allait très vite, on n'avait pas le temps de se poser de questions."

La seule qui valait était celle de l'existence ou non de circonstances atténuantes, qui auraient épargné à l'accusé la peine capitale. Une question cruciale.

D'ailleurs, tout récemment, alors qu'une dame s'appretant à être juré lui confiait sa panique, elle lui a rétorqué: "Ce n'est pas grave, il n'y a plus la peine de mort donc tout peut se réparer!" "Puis il y a désormais la possibilité de faire appel, l'ADN, c'est considérable, poursuit-elle. Si on avait eu l'ADN à l'époque, on n'aurait jamais eu de doute..."

lective." Une responsabilité quoi qu'il en soit accablante. À l'annonce du verdict, M^l Jean-François Le Forsonney, un des avocats de l'accusé, écrit l'avoir vue frémir. Sous le choc, elle dit quant à elle avoir été "submergée par l'émotion". Comme quand elle a appris l'exécution de Christian Ranucci aux Baumettes, par hasard, à la radio, après avoir tant espéré la grâce présidentielle. Elle a fondu en larmes. "Ça a été terrible, très violent, se souvient-elle. Je ne me suis pas dit que je l'avais tué... Mais je le pense un peu quand même..."

Audrey SAVOURNIN

"Le procès Ranucci, témoignage d'un juré d'assises", éd. L'Harmattan, 106 p., 13 €, disponible sur commande en librairie ou sur editions-harmattan.fr

